

La construction de l'individualité et les relations intergénérationnelles chez les jeunes adultes québécois vivant chez leurs parents

Maxime Bélanger

Conseiller
Office des personnes handicapées du Québec
maxime.belanger@ophq.gouv.qc.ca

Anne Quéniart

Professeure
Université du Québec à Montréal
Département de sociologie
queniart.anne@uqam.ca

Résumé

Cet article porte sur le phénomène des jeunes adultes ayant terminé leurs études, occupant un emploi mais continuant à vivre chez leurs parents. Après avoir rappelé les principales orientations théoriques de cette recherche ainsi que la démarche méthodologique, l'article traite des motivations de ces jeunes à demeurer chez leurs parents et l'impact qu'a ce mode de vie sur leur définition de soi et sur la manière de se percevoir comme autonome ou non. Ensuite, les dernières parties sont consacrées aux principaux éléments qui favorisent le développement de l'individualisation de ces jeunes, c'est-à-dire leur capacité à se construire comme adulte autonome dans un rapport contraint par une certaine dépendance et par le respect de certaines normes parentales, mais également aux obstacles pouvant l'entraver.

Abstract

This article deals with the question of young adults who, having completed their education, now hold down a job, while continuing to live at home. We begin by going back over the main theoretical aspects of this research project, and providing a summary of its methodological approach, following which the article focuses on what determines these young people to remain with their parents and the impact that this lifestyle has on their self-definition and the way in which they perceive themselves, or not, as independent beings. The last part of the article deals with the major elements that contribute to the promotion of the individualization of these young people, that is to say, with their ability to develop as autonomous adults within a relationship that involves some level of dependency and compliance with certain parental norms, and that includes obstacles liable to militate against such autonomy.

Introduction

Au cours de la majeure partie du XX^e siècle, et de façon plus marquée pendant les années 1960 et 1970, les étapes menant à l'âge adulte étaient généralement synchronisées et irréversibles (Galland, 2001b). Aujourd'hui, nous constatons des transformations dans les comportements des jeunes en ce qui a trait à ce passage à l'âge adulte. Par exemple, certains décident de vivre avec un partenaire tout en poursuivant leurs études, plutôt que de se marier après avoir obtenu un diplôme. D'autres choisissent de continuer de vivre chez leurs parents et ce, même s'ils occupent un emploi à temps plein et ont terminé leurs études ou encore, décident de retourner au domicile familial après un certain temps passé en appartement. C'est à ces jeunes adultes que nous nous sommes intéressés, constatant qu'il y a, depuis une vingtaine d'années, une progression constante du nombre de femmes et d'hommes dans la vingtaine et au début de la trentaine qui cohabitent chez leurs parents. En effet, de 1981 à 2001, la part des 20-24 ans vivant avec leurs parents est passée de 57 à 63 % chez les hommes et de 37 à 48 % chez les femmes. Chez les 25-29 ans, ces proportions ont augmenté de 17 à 25 % chez les hommes et de 9 à 13 % chez les femmes (Molgat et Charbonneau, 2003; Statistique Canada, 2002). Ce phénomène de cohabitation tardive est davantage l'apanage des jeunes vivant dans les grandes villes du Québec : à Montréal, 64 % des 20-24 ans vivent au domicile parental alors que dans des régions telles que l'Abitibi-Témiscamingue (22 %) et le Saguenay-Lac Saint-Jean (35 %), ce mode de vie est beaucoup moins présent (Molgat et Charbonneau, 2003). Ceci peut s'expliquer entre autres « par la possibilité qu'offre la grande ville de concilier le désir de vivre sa jeunesse au plan de l'expérimentation culturelle et sociale, et la vie au domicile des parents » (Maunaye et Molgat, 2003, p. 225). Le taux de cohabitation varie aussi en fonction du niveau de scolarité et des revenus des jeunes adultes. Par exemple, chez les hommes célibataires âgés entre 20 et 29 ans, ce taux est de 70 % chez ceux ayant un revenu annuel se situant entre 5 000 \$ et 9 999 \$, comparativement à 43 % chez ceux gagnant entre 30 000 \$ et 39 999 \$ (Boyd et Norris, 1999). De plus, le taux de cohabitation diffère en fonction de la situation matrimoniale des parents et de la taille des ménages (Beaupré, Turcotte et Milan, 2006). À titre d'exemple, les jeunes adultes ont plus tendance à vivre au domicile familial si les parents sont encore ensemble que s'ils sont divorcés ou que l'un d'eux est décédé. Cependant, ce sont dans les familles reconstituées que l'on retrouve le taux de cohabitation parents/jeunes adultes le moins élevé (Boyd et Norris, 1995).

Qu'est-ce qui amène de jeunes adultes à continuer de cohabiter avec leurs parents? Les chercheurs pointent du doigt principalement les difficultés accrues que connaissent les jeunes en termes d'insertion professionnelle et résidentielle. Ils attribuent également cette cohabitation tardive à la montée de la fréquentation scolaire postsecondaire, à la plus grande autonomie dont disposent les jeunes au foyer familial, au rapprochement intergénérationnel, aux politiques sociales québécoises n'encourageant pas l'autonomie des jeunes (absence de soutien financier direct au logement pour les jeunes, restrictions posées à l'admissibilité aux programmes d'Assurance-emploi et d'Aide sociale, faible niveau de prestation de ces programmes), à l'allongement du célibat et, conséquemment, au report de la formation et de la mise en ménage du couple (Boyd et Norris, 1999; Gauthier, 2003; Maunaye et Molgat, 2003; Molgat, 2000). Pour d'autres chercheurs, qui se sont intéressés plus spécifiquement aux étudiants, c'est le contexte actuel, caractérisé par une libéralisation des mœurs familiales et par une marge de liberté accrue des acteurs, qui favoriserait des relations familiales plus ouvertes à la négociation, permettant ainsi aux jeunes adultes de se construire une identité propre et de disposer d'une plus grande autonomie au sein même du domicile familial (Cicchelli, 2001; de Singly, 2000; Maunaye et Molgat, 2003; Ramos, 2002).

Mais, au-delà de ces explications, qu'en disent les jeunes eux-mêmes? Quelles sont leurs justifications pour continuer à vivre chez leurs parents? Comment parviennent-ils à se construire comme personne autonome et à s'accomplir dans un rapport contraint par une certaine dépendance et par le respect de certaines normes parentales? Quels types de liens intergénérationnels se tissent entre le jeune adulte et ses parents dans ce contexte? Telles sont les questions qui ont guidé notre recherche¹ dont l'originalité est de porter non pas sur de jeunes étudiants, mais sur de jeunes travailleurs, qui ont terminé leurs études et qui occupent un emploi, c'est-à-dire qui disposent théoriquement de moyens financiers pour quitter le domicile familial.

Dans cet article, après avoir défini le contexte théorique et la démarche méthodologique de notre recherche, nous ferons état des motivations des jeunes à demeurer chez leurs parents. Ensuite, nous présenterons les principaux éléments qui, selon nous, facilitent le processus d'individualisation de ces jeunes, c'est-à-dire leur capacité à se construire comme adulte autonome au sein du domicile familial, mais également les éléments pouvant l'entraver.

Contexte théorique de la recherche

Pour comprendre comment peut se déployer ce processus d'individualisation chez les jeunes adultes Québécois à travers le prolongement de la cohabitation avec leurs parents, nous avons choisi de nous appuyer sur les travaux qui s'intéressent aux questions de l'individualisme contemporain et du processus d'individualisation des jeunes adultes, dont ceux de Taylor (1992), de Singly (2000) et Cicchelli (2001). En effet, le jeune adulte y est envisagé comme pouvant être à la fois « enfant » – donc dépendant de ses parents –, et « adulte » – donc autonomes – contrairement, par exemple, à la théorie de « l'allongement de la jeunesse » développée par Galland (2001b) dans laquelle il doit nécessairement passer de l'un à l'autre, c'est-à-dire se construire une identité d'adulte.

Les principaux concepts

Mais auparavant, il est utile de définir les concepts qui sont au centre de ces théories et donc, de notre recherche. Le premier est bien sûr celui d'individualisation qui, pour de Singly, renvoie en fait au statut d'adulte et peut se décomposer en deux dimensions qui sont l'impératif d'autonomie et l'acquisition de l'indépendance, notamment financière et résidentielle. Il est toutefois évident que cette dernière dimension ne pourra se réaliser entièrement par un prolongement de la cohabitation intergénérationnelle. Nous pensons tout de même que le jeune adulte peut se considérer comme adulte en faisant référence à l'autonomie relative dont il dispose au foyer familial. En ce sens, ces jeunes adultes vivent sous le « mode de la dissociation » (Chaland, 2001) en pouvant devenir autonomes sans être indépendants. Comme l'a montré Chaland, « on conçoit mieux que l'indépendance économique ne constitue pas le seul chemin pour accéder à l'autonomie, que l'indépendance ou l'autonomie peuvent être vécues différemment selon que l'individu maîtrise ou non son monde, qu'il est avec ou seul » (Chaland, 2001, p. 42-43). Autrement dit, l'adulte doit être considéré non pas comme une personne qui essaie d'acquérir à tout prix l'indépendance en s'affranchissant des dépendances objectives, mais plutôt comme un acteur qui veut devenir autonome, responsable et se réaliser comme personne authentique sans forcément couper tous ses liens de dépendance.

¹ Cette recherche a été réalisée par Maxime Bélanger dans le cadre de ses études de second cycle. Voir à cet égard le mémoire de maîtrise qui en a découlé (Bélanger, 2006).

À cet égard, l'autonomie du jeune adulte, deuxième concept central de notre recherche, qui sera considérée ici comme le résultat « de la capacité que lui donne sa raison de pouvoir vivre et agir par soi. Le propre de l'individu humain est en effet de pouvoir se décider par lui-même à partir de représentations et de normes émanant de sa réflexion critique, qu'il est apte à traduire en stratégies et en actes (pouvoir sur soi) » (Laurent, 1993, p. 4-5). Autrement dit, ces jeunes doivent en arriver à être maîtres de leur destin afin d'expérimenter la vie selon leurs aspirations plutôt que d'être maintenus dans la dépendance et la surprotection, sans qu'ils puissent gérer eux-mêmes leur vie.

Dans le cas de la cohabitation intergénérationnelle, cela peut se traduire par l'élaboration de règles construites dans la négociation ou par la mise en œuvre de stratégies visant à modifier certaines contraintes engendrées par la dépendance de la cohabitation de façon à ce que le jeune adulte puisse accroître sa marge d'autonomie et pouvoir se penser finalement comme adulte (Ramos, 2002). Être autonome, c'est également faire de bons ou de mauvais choix et être en mesure de les assumer. Cette autonomie se vérifiera par la capacité ou non du jeune adulte à pouvoir négocier, définir et accomplir ses propres projets au sein du nid familial, mais aussi d'arriver à les faire accepter et légitimer par ses parents. Elle peut également se traduire par la participation ou non du jeune dans l'élaboration des règles communes et par sa « soumission » ou son « adhésion » à ces dernières (Chaland, 2001).

Famille et construction de soi : examen des théories sur le processus d'individualisation

Ayant défini nos principaux concepts, il importe de revenir sur le processus même d'individualisation. À cet effet, il est utile de rappeler d'abord que pour Taylor, les sociétés contemporaines ont imposé un impératif, devenu rapidement une norme pour chaque individu, celui de devenir un « être original », mais également autonome et responsable. L'objectif de chacun revient à découvrir cette identité latente où « être sincère envers moi-même signifie être fidèle à ma propre originalité, et c'est ce que je suis seul à pouvoir dire et découvrir. En le faisant, je me définis du même coup. Je réalise une potentialité qui est proprement mienne » (Taylor, 1992, p. 44). Cette conception moderne de l'individualisme dévalorise donc les rôles et les statuts « figés » et encourage, du même coup, l'originalité et l'authenticité.

Toutefois, pour Taylor, cette identité personnelle ne peut se concevoir qu'en entretenant des rapports étroits avec des « autres qui comptent ». Il insiste sur l'importance du « dialogisme », terme utilisé pour montrer comment l'identité de l'individu se constitue par le contact et l'échange continu avec autrui, ce qui amène l'acteur à se définir par comparaison et à chercher en quoi sa différence avec les autres est significative. C'est ainsi qu'il peut se construire une identité originale puisque d'autres la reconnaissent comme telle. La reconnaissance par l'entremise de relations avec les autres devient ainsi la condition *sine qua non* permettant à l'individu de se réaliser.

Cette importance accordée aux relations avec des « autres qui comptent » pour le développement identitaire du jeune adulte permet de constater que la famille joue un rôle fondamental dans ce processus d'individualisation. Cette thèse est en fait reprise par de Singly et Cicchelli qui soutiennent même que les relations parentales peuvent continuer à être bénéfiques pour l'individualisation du jeune adulte vivant au domicile familial. En effet, pour de Singly, ce n'est pas avec n'importe quels autres que l'individu peut se découvrir et s'accomplir et dans ce contexte, la famille devient donc pour lui « le lieu dans lequel les adultes et les jeunes, les hommes et les femmes élaborent cette

forme d'intériorité qui nous amène à nous concevoir comme des êtres doués de profondeurs intimes (Taylor, 1992), et qui crée le sentiment d'authenticité, c'est-à-dire « une certaine façon qui est la *mienne* », sans imiter celle des autres » (de Singly, 2000, p. 15).

De Singly, tout comme Cicchelli d'ailleurs, n'associe donc pas la montée de l'individualisme contemporain à des conséquences néfastes sur la structuration des liens familiaux. Il pense plutôt que les liens de filiation se retrouvent transformés par l'individualisation dans la mesure où chaque membre de la famille cherche, dans ces relations familiales, à être reconnu davantage en tant que personne authentique plutôt qu'à travers son statut familial. Autrement dit, les relations familiales seraient davantage orientées aujourd'hui vers la satisfaction des besoins individuels et l'épanouissement personnel de chacun des membres plutôt que vers les intérêts du groupe. Bref, pour de Singly, la formation d'une identité personnelle ne peut passer que par des rapports avec des très proches où la famille devient, ce faisant, le lieu privilégié dans cette quête de soi.

Pour de Singly, l'accès à l'autonomie est donc une condition nécessaire pour devenir soi-même et peut se réaliser, à certaines conditions, par un prolongement de la cohabitation familiale. Il mentionne néanmoins que l'asymétrie des statuts entre parents et jeune adulte peut perdurer dans ce genre de situation tant qu'elle ne nie pas la reconnaissance de l'identité revendiquée et n'enferme pas le jeune adulte dans un rôle ou un statut qu'il ne lui convient pas. Pour que le jeune adulte puisse s'accomplir comme « être original », les relations intergénérationnelles doivent donc évoluer et être marquées par le sceau de la discussion et de la négociation afin d'être plus satisfaisantes pour tous. La finalité est bien d'en arriver à ce que le jeune ne soit plus défini par son statut de « fils de » ou « fille de », mais plutôt reconnu comme une personne en relation avec une autre personne. Autrement dit, « la dimension statutaire n'est pas niée, elle devient seconde » (de Singly, 2001, p. 10). À l'inverse, si l'identité revendiquée n'est pas reconnue par les parents, il peut se créer un climat de tensions et de conflits pouvant mener à terme à la décohabitation du jeune adulte. Les relations intergénérationnelles doivent donc évoluer et revêtir un autre sens dans le rapport à l'autre.

Afin d'appréhender comment s'établissent ces nouveaux rapports, la thèse de « l'égalité en dignité » introduite par Cicchelli permet de comprendre que « l'objectif des parents et des enfants n'est pas de parvenir à une égalité juridico-formelle qui serait le prolongement d'une égalité des statuts, mais à une égalité dans l'estime que chacun doit à l'autre en vertu de son humanité profonde, de son soi humanitaire » (Cicchelli, 2001, p. 190).

Cette façon d'envisager l'égalité permet au jeune adulte de renégocier sa place au sein de la famille afin d'en arriver à une nouvelle reconnaissance identitaire et à fonder de nouveaux rapports intergénérationnels prenant en compte le respect de la dignité de chacun des membres. C'est « à la fois une tentative pour voir de nouveaux droits promus et pour accepter les exigences de ceux qui les reconnaissent en s'attribuant de nouveaux devoirs » (*id.*, p. 190). Une dynamique de différenciation s'instaure ainsi à l'égard des identités des autres membres de la famille pour que chacun puisse en arriver à une reconnaissance de leur altérité. Pour Cicchelli, percevoir et revendiquer sa différence au sein de la famille sont deux éléments permettant d'atteindre cette « égalité en dignité » tant convoitée par le jeune adulte.

L'examen de ces théories nous a permis de constater qu'il semble ainsi possible pour le jeune adulte continuant à habiter chez ses parents de se construire, à certaines conditions, comme personne autonome et comme adulte. Cette injonction à devenir

soi-même serait réalisable de nos jours par des rapports intergénérationnels qui s'inscriraient davantage dans une dynamique d'individualisation que de dépendance en s'ouvrant fortement aux aspirations du jeune adulte. Des relations familiales plus ouvertes à la négociation et à la discussion entre les jeunes et leurs parents déboucheraient ainsi sur une reconnaissance accrue de l'autonomie personnelle des premiers. Les rapports intergénérationnels doivent tout de même évoluer vers une ouverture à l'autre et vers une reconnaissance mutuelle satisfaisante pour les deux parties, une situation qui n'est pas évidente à gérer et qui peut être à l'origine de plusieurs conflits pouvant mener au départ prématuré du jeune adulte (Molgat, 2003).

Démarche méthodologique

Pour comprendre comment les jeunes eux-mêmes perçoivent et vivent leur situation, nous nous sommes tournés, sur le plan méthodologique, vers une approche qualitative par entrevues. Les répondants ont été recrutés sur une base volontaire selon quatre critères : ils devaient être âgés entre 20 et 29 ans, avoir terminé leurs études, occuper un emploi et habiter chez leurs parents. Au total, onze entrevues semi-dirigées ont été réalisées auprès de sept hommes et de quatre femmes vivant pour la plupart dans la région de la Montérégie. Les entrevues ont été analysées selon la méthode de la théorisation ancrée (Paillé, 1994) : analyse verticale puis transversale, visant à dégager les thèmes puis à les regrouper en catégories conceptuelles pour ensuite construire une interprétation du phénomène à l'étude.

Les entrevues débutaient par une première question ouverte qui était : « J'aimerais que tu me racontes comment cela est arrivé et pourquoi continues-tu à vivre chez tes parents? ». Ensuite, divers thèmes étaient abordés systématiquement aux fins de comparaison, soit : 1) l'expérience vécue chez les parents²; 2) la perception de ce mode de vie³; 3) la réalisation de leur autonomie⁴; 4) enfin, le sens accordé aux relations intergénérationnelles⁵.

Les jeunes répondants que nous avons rencontrés sont âgés de 21 à 28 ans, pour une moyenne d'âge de 24 ans. La plupart sont célibataires et leur dernier diplôme obtenu est, pour la majorité, le diplôme d'études secondaires. Seulement deux répondants ont obtenu un diplôme d'études collégiales (18 %), pourcentage qui est largement en deçà du taux de diplomation au niveau collégial (38 %) pour la population québécoise en général (Trottier et Turcotte, 2003). Comme le montre d'ailleurs certaines études (Boyd et Pryor, 1989; Boyd et Norris, 1999), plus les niveaux de revenu et de scolarité des jeunes adultes sont élevés, moins ils auront tendance à demeurer au domicile familial et, vice-versa. Par conséquent, nombreux sont les répondants qui occupent un

² Ce thème cherchait à dégager comment se vit la cohabitation avec les parents, la participation et la contribution des répondants à la vie familiale et leurs façons d'agir dans diverses situations (invitation d'amis, le partage de moments intimes).

³ Nous voulions connaître comment les répondants percevaient leur situation, la réaction de leurs parents et de leur entourage face à cela, les conditions favorables à leur départ, l'âge auquel ils pensaient quitter le foyer familial et leurs intentions futures.

⁴ Ici, nous cherchions à savoir de quelles manières les répondants parvenaient à se réaliser ou à s'accomplir en vivant chez leurs parents, l'importance ou non des parents dans ce processus, les moyens qu'ils mettaient en œuvre pour gérer leur vie selon leurs aspirations et, finalement, l'impact de ce mode de vie sur leur identité et sur la manière de se percevoir comme autonome ou non.

⁵ Nous voulions ici dégager le type de relation que les répondants entretenaient avec leurs parents, la perception des premiers à l'égard des seconds, les aspects sur lesquels les répondants s'identifiaient à leurs parents, les valeurs partagés avec ceux-ci et les sujets de discorde.

emploi de type « ouvrier » demandant peu de spécialisation : opérateur, journalier dans une usine, ébéniste, menuisier. Les revenus annuels varient de 15 000 à 40 000 dollars, la moyenne se situant à 29 000 dollars. Enfin, cinq des répondants sont déjà allés en appartement, tandis que les autres n'ont jamais quitté le foyer familial.

Outre des données sur leur statut socio-économique, nous avons également recueilli des informations sur leur famille (situation matrimoniale des parents, âge des parents, occupation et revenu familial). À cet égard, une faible majorité des parents sont encore mariés (6 cas sur 11) alors que les autres sont divorcés ou, dans un cas, que l'un d'eux est décédé.

Les motivations à demeurer au domicile familial

Dans toutes les entrevues, ce qui ressort des motivations de ces jeunes à poursuivre la cohabitation avec leurs parents est l'instabilité qui caractérise leur situation professionnelle actuelle ou passée. Ainsi, plusieurs répondants occupent ou occupaient un emploi précaire et peu rémunérateur; certains ont changé plusieurs fois d'emploi, tandis que d'autres sont incertains de ce qu'ils veulent réellement faire dans la vie. Outre la situation professionnelle, d'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte. Ainsi, plusieurs répondants sont encore célibataires, et même s'ils occupent un emploi stable, ils ne voient pas « l'utilité » de s'en aller seul en appartement quand leurs parents possèdent une maison où ils peuvent être hébergés. Une vie de couple durable devient alors pour eux une des « conditions » de leur départ, mais assortie tout de même d'une aisance financière. Autrement dit, le fait de pouvoir rester chez leurs parents devient un moyen pour contrer une forme d'isolement en leur permettant d'attendre de vivre en couple et d'espérer parvenir à une certaine stabilité affective – en plus d'une stabilité professionnelle et financière – avant leur départ du domicile familial :

Si j'étais encore mieux rémunérée. Si je déménageais avec qui j'ai vraiment envie d'habiter. Pour moi, c'est le but. Avoir de la liberté pour moi, ce n'est comme pas assez pour déménager avec quelqu'un. Ça serait vraiment parce que j'ai envie de vivre avec cette personne-là et avoir une intimité avec quelqu'un, partager et bâtir quelque chose avec quelqu'un (Sandra, 23 ans)⁶.

Il est à noter que très peu évoquent la recherche de l'indépendance ou de l'autonomie comme motif principal de départ du domicile familial, contrairement aux jeunes de diverses études européennes où les raisons évoquées autant chez les hommes que chez les femmes se rapportent principalement à l'accès à l'autonomie ou à l'indépendance⁷ (Molgat, 2000). À cet égard, les jeunes adultes de notre étude semblent avoir plutôt tendance à reproduire la trajectoire type des jeunes des années 1950 consistant à atteindre une certaine stabilité affective et professionnelle avant de quitter le domicile familial (Galland, 2001b).

Par ailleurs, plusieurs répondants mentionnent également les avantages pratiques et monétaires qu'ils retirent de cette situation, notamment, à ne pas avoir à se préoccuper des tâches domestiques comme les repas, la vaisselle, le lavage, mais également pour l'absence ou le peu de pension à payer :

⁶ Tous les prénoms des jeunes sont fictifs.

⁷ Exception faite de l'Espagne où la constitution d'un ménage est la principale raison de décohabitation (Molgat, 2000).

« Par rapport à une personne qui a quitté le domicile familial. Oui, je prends ça comme un avantage d'être encore chez mes parents de me faire traiter comme je me fais traiter. Que le souper soit prêt à chaque soir, que mon lavage soit fait. J'ai été dans une école privée et j'ai vu beaucoup d'enfants chouchoutés. Je ne me considère pas comme un enfant chouchouté. Bien peut-être que oui, mes parents y m'aiment. Oui, ils vont tout faire pour moi » (Charles, 21 ans).

Pour plusieurs, le fait de pouvoir rester chez leurs parents leur permet ainsi d'économiser de l'argent tout en ne se privant de rien. Ce discours est plus présent chez les répondants qui considèrent la location d'un appartement comme un « gaspillage d'argent », comme une forme de privation impliquant des sacrifices à faire. Autrement dit, pour eux, la cohabitation au domicile familial ne constitue pas seulement un lieu de transition, leur permettant de se donner le temps nécessaire pour atteindre une certaine stabilité sur les plans affectif, professionnel ou financier. Elle représente avant tout un endroit confortable, allégé de certaines responsabilités, au sein duquel ils peuvent continuer à consommer sans avoir à faire de sacrifices; un lieu leur permettant de vivre leur vie sans avoir à se soucier des dépenses encourues. Bref, ils se sont habitués à un certain mode de vie dans lequel règne le confort et ils ne sont pas prêts à le sacrifier lorsqu'ils iront en appartement :

« Avoir de l'argent. Je ne déménagerai pas si je n'ai pas d'argent pour m'en aller dans un petit 2½ avec des coquerelles et ne pas être capable de payer. J'aime mieux déménager et être en moyen de le faire. Je suis habituée d'avoir mes sous et pouvoir me payer pas mal tout ce que je veux. Lorsque je vais déménager, je ne veux pas être dans la merde, être serrée et ne pas arriver. Vraiment si je déménage c'est parce que j'ai l'argent pour y aller et que ça va bien aller. Je vais avoir une belle vie pareil » (Amélie, 23 ans).

En somme, l'instabilité ressentie au niveau affectif et/ou professionnel est le principal élément amenant ces jeunes adultes à rester au domicile familial. Selon Galland (2001b), cette phase de précarité professionnelle, conjuguée à un allongement du célibat, devient un des éléments importants qui caractériseraient la jeunesse d'aujourd'hui. Mais ce que Galland ne souligne pas, c'est que ces jeunes adultes ne prolongent pas nécessairement leur séjour au domicile parental pour accéder à un emploi stable. Certains le prolongent car ils sont incertains de ce qu'ils veulent réellement faire dans la vie ou encore parce qu'ils aiment un certain confort. En ce sens, la cohabitation avec leurs parents leur permet de vivre dans un environnement stable, allégé de certaines responsabilités et de dépenses.

Une définition ambiguë de soi

Il importe également de mentionner que ce mode de vie présente un certain impact sur la façon dont les jeunes se définissent et sur la manière dont ils se perçoivent comme autonome ou non. À cet égard, lorsque nous leur avons demandé s'ils se considèrent comme des personnes autonomes, ils oscillent ainsi entre des critères de dépendance objectifs et leur propre subjectivité (impression, perception de soi) pour répondre à cette épineuse question. Par exemple, plusieurs ont tendance à se définir comme autonomes au sens où ils occupent un emploi, sont autonomes financièrement, n'ont pas de compte à rendre et sont capables de « gérer leurs propres affaires ». Mais le fait d'habiter chez leurs parents les contraint à dire qu'ils ne sont pas complètement autonomes. L'achèvement de leur autonomie ne se fera selon eux qu'avec l'acquisition de l'indépendance résidentielle :

« Je ne peux pas être autonome à 100 %, je suis encore chez mes parents. Mais je suis autonome, oui parce que je gère mes propres affaires aussi. Oui, je me sens autonome à un certain point, mais tu ne seras jamais autant que quand tu vas avoir ta maison. Tu n'as pas de marge d'erreur. Il faut que tu penses à tout, tu n'as pas le choix » (Jean, 23 ans).

C'est ce qui pousse d'ailleurs une répondante à se définir pour l'instant comme un « adulte semi-autonome ».

Plus généralement, le fait d'occuper un emploi, mais d'habiter encore chez ses parents et, par conséquent, de ne pas avoir acquis une indépendance résidentielle génère, chez la plupart des répondants, certaines ambiguïtés dans la manière dont ils se définissent. Ainsi, ils ne se voient pas complètement comme des adultes et sont en même temps réticents à employer le terme « jeune ». Certains répondants vont ainsi se définir comme des adultes à travers l'occupation d'un emploi et des responsabilités qui peuvent y être associées. Mais ils vont tout de même s'identifier à la jeunesse pour certains de leurs comportements qui demeurent immatures et irresponsables. Ils auront donc tendance à se situer entre la jeunesse et l'âge adulte :

« Un entre-deux. J'ai une vie d'adulte parce que je travaille beaucoup mais j'ai encore la jeunesse en-dedans de moi qui est comme : on a juste une jeunesse à vivre, il faut faire le *party* quand on peut, quand on a le temps. J'ai encore ce petit côté-là, mais quand je suis en couple, je l'ai moins là. Mais il y a d'autres affaires qui prennent le dessus en couple » (Charles, 21 ans).

Certains vont alors se considérer davantage comme des adultes lorsqu'ils posséderont une maison ou qu'ils auront des enfants :

« Ça fait que je suis un jeune adulte, mais je pense que lorsque je vais avoir ma maison, je vais me considérer pas mal plus comme un adulte » (Robert, 24 ans).

La plupart des répondants sont donc réticents à employer le terme « jeune » pour se définir et tendent plutôt à se qualifier d'adultes situés dans un entre-deux. Rappelons à cet égard que les attributs de l'« adultéité » sont « l'occupation d'un emploi stable et l'autonomie financière qui garantissent une certaine pérennité financière des moyens d'existence, l'autonomie résidentielle qui est le signe d'une indépendance acquise à l'égard des parents, et enfin la vie de couple qui représente l'accès à une certaine stabilité affective » (Galland, 2001a, p. 632).

En regard de cette définition, nous pouvons comprendre pourquoi les répondants éprouvent certaines difficultés à se percevoir pleinement comme adultes et comme autonomes. Certains ont une stabilité affective et tous sont autonomes financièrement, mais aucun n'a acquis une autonomie résidentielle et certains n'ont pas d'emploi leur assurant la stabilité et l'indépendance nécessaires pour accéder pleinement à l'âge adulte et pour achever leur autonomie.

Les facilitateurs à l'individualisation

Néanmoins, nous retrouvons dans le discours de ces jeunes certains éléments nous permettant de penser que le processus d'individualisation peut continuer à se développer lors du prolongement de la cohabitation parentale. Pour déterminer ces facilitateurs à l'individualisation, nous avons eu recours à deux concepts développés par Ramos (2002) qui sont la « convivialité familiale » et le sentiment de vivre « chez-

nous », « chez-soi » et/ou « chez ses parents ». Pour elle, quand le climat familial tend à être convivial ou harmonieux, il semble que le jeune adulte arrive à se sentir vivre « chez-nous » plutôt que « chez ses parents », lui laissant ainsi une plus grande marge de manœuvre pour se construire lui-même et comme adulte autonome au sein du domicile familial. Par conséquent, lorsque ce sentiment de « chez-nous » est fort, le jeune adulte se considère surtout comme un acteur qui peut agir sur son environnement et le transformer et ce faisant, le lien de dépendance se trouve modifié et est vécu plus positivement.

Hormis un répondant, nous avons pu constater que tous entretiennent des rapports conviviaux avec leurs parents leur permettant, à des degrés variables, de se sentir vivre « chez-nous ». L'asymétrie entre les deux générations tend à s'estomper depuis la fin de l'adolescence des répondants et il peut désormais s'établir une relation plus sereine, se déroulant davantage sous le mode égalitaire d'adulte à adulte. Notons à cet égard que le développement de relations plus égalitaires et conviviales est avant tout tributaire d'un respect réciproque de la dignité et de l'intimité des deux générations, c'est-à-dire de respecter « ce qu'ils sont ». Par exemple, les jeunes doivent accepter de ne pas recevoir leur ami(e) à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. De leur côté, les parents doivent également respecter le mode de vie de leurs enfants, leur intimité et leur vie privée en n'entrant pas dans leur chambre à tout moment et en ne contrôlant pas leurs allées et venues. Nous avons pu constater que la majorité des répondants ne jugent pas la présence parentale comme étouffante et, pour reprendre l'expression de l'un d'eux, ils vivent plutôt leur vie « comme si on était chacun dans nos appartements ».

« Ils me font sentir que je suis chez-nous et que j'ai le droit de rester tout le temps que je veux » (Amélie, 23 ans).

« Non, jamais. Ils ne m'ont jamais laissé savoir que je n'étais pas à ma place. Il faut savoir respecter les autres, qu'est-ce qu'ils sont. Et une fois qu'on a compris ça, c'est normal qu'eux autres aussi ils me respectent » (Patrick, 25 ans).

Les répondants adhèrent ainsi à certaines exigences parentales dans le but d'entretenir des rapports conviviaux avec leurs parents et de se sentir vivre davantage « chez-nous » que chez leurs parents. Ces stratégies leur permettent de continuer à vivre en partie leur vie comme ils le veulent. Toutefois, quand il s'agit d'aborder l'intimité, les *partys* et l'invitation d'ami(e)s au domicile familial, les répondants semblent se sentir vivre davantage chez leurs parents :

« Mes parents y comprennent ça aussi dans un certain sens. Ce n'est pas la première blonde que j'amène. C'est un petit peu plus gênant des fois, on n'est pas chez-nous. Je suis chez-nous mais dans un certain sens c'est plus la maison à mes parents. Leur univers à eux autres là. Mais j'ai des moments d'intimité le soir, la nuit. Pas juste ces moments-là mais quand je veux avoir la paix, on s'en va dans ma chambre et on fait ce qu'on a à faire » (Patrick, 25 ans).

« Pas à cause de mes parents, c'est parce que je ne suis pas chez-nous. Dans le fond, je ne peux pas rien faire sans me sentir mal. Je veux écouter un film en haut, mes parents sont là et je ne change pas le poste devant eux autres. D'inviter du monde, il faut toujours que je leur demande. J'ai 25 ans et il faut que je demande la permission à mes parents encore » (Michel, 25 ans).

L'univers parental prédomine alors dans ces situations et les répondants semblent ressentir un malaise ou une certaine gêne à agir librement. Ils vont donc restreindre d'eux-mêmes leurs aspirations personnelles et leur liberté d'action au profit de l'importance accordée à l'univers parental.

Néanmoins, la plupart ont été capables de se construire un « chez-soi » bien à eux au sein du domicile familial. Différents processus de séparation sont mis en œuvre leur permettant d'acquérir une certaine indépendance vis-à-vis de leurs parents et d'élaborer ainsi un monde personnel se différenciant de l'univers parental. Pour certains, cela peut davantage se remarquer à l'égard de l'espace physique. Par exemple, dans deux cas, ces jeunes ont leur « petit appartement » au sous-sol comprenant une chambre, une salle de bain et un salon privé. Dans d'autres cas, c'est leur chambre qui devient cet espace de réalisation personnelle :

« Avoir mon petit appartement, je serais bien aussi. Mais avec ma chambre en haut, c'est comme j'arrive ici, je viens faire mes affaires ici [cuisine], mais après je remonte en haut. C'est comme mon appartement à moi. Je lis là et tout ça. Alors je suis bien » (Valérie, 21 ans).

Pour d'autres, cela peut se manifester dans la capacité des répondants à établir des séparations entre les domaines parentaux et des domaines qu'ils considèrent comme personnels, de faire une distinction entre ce que Ramos (2002) nomme le « je individuel » du « je familial ». À cet égard, le respect de leur vie privée et plus précisément de leur vie amicale, sentimentale et sexuelle deviennent des zones personnelles importantes à protéger contre le contrôle parental :

« Je suis pas mal proche de mes parents. Alors je n'ai pas vraiment des choses à cacher. Mais il y a des choses qui ne me demandent pas. Admettons ma vie plus amoureuse, jamais qu'ils me posent de questions là-dessus. Ce sont mes affaires. Ils ne me demandent pas grand-chose de toute façon et on est proche. Alors si je veux en parler, je vais en parler. Sinon, eux autres ils ne me questionneront pas vraiment » (Amélie, 23 ans).

Bref, se construire un « chez-soi » chez ses parents c'est pouvoir mettre en place un monde personnel se différenciant de l'univers et de l'ingérence parentale, ce que les répondants sont arrivés à faire dans la majorité des cas.

Un autre élément qui, selon nous, favorise l'apparition de rapports plus conviviaux est la libéralisation des mœurs au sein de l'institution familiale. Dans la majorité des cas, peu de sujets demeurent tabous et opposent les répondants à leurs parents rendant ainsi le climat familial moins conflictuel. Cependant, des jugements parentaux peuvent persister dans certains domaines de la vie privée (travail, étude, vie sentimentale) et des oppositions fondamentales peuvent subsister entre les deux générations sur certains sujets (marijuana, jeux de hasard).

Finalement, l'établissement de relations plus égalitaires entre les deux générations s'observe par les changements d'attitudes et de perceptions des répondants à l'égard de leurs parents depuis la fin de leur adolescence :

« Mais avant, je les percevais un peu plus pas comme un obstacle, mais ils me forçaient trop à faire des choses. Ils voulaient trop avoir de l'autorité. Je ne dis pas que ce n'est pas la bonne chose. Mais maintenant, mon père c'est comme un ami, mais je ne lui confie pas tout parce que justement c'est mon père. Ma mère, c'est la même

chose. Ce n'est plus comme mes parents. Oui, ce sont encore mes parents, mais je ne les vois plus comme de la discipline, un élément supérieur à moi. On est sur le même pied et on s'entraide » (Charles, 21 ans).

En ce sens, en ne percevant plus leurs parents comme une figure d'autorité ou comme un « élément supérieur » à eux, mais plutôt comme des personnes avec lesquelles ils peuvent développer une relation d'égal à égal, les rapports intergénérationnels tendent à se restructurer vers des relations plus égalitaires, se déroulant davantage sous le mode adulte-adulte. En redéfinissant ainsi leurs parents autrement que comme parents, ils arrivent à les considérer comme des partenaires et des égaux. Ce qui leur permet de se situer non plus seulement dans la relation de filiation, mais aussi dans une relation interpersonnelle d'adultes.

Les obstacles à l'individualisation

Il faut tout de même nuancer ces propos car l'établissement de rapports plus conviviaux entre parents et répondants ne mène pas automatiquement à une restructuration des rapports intergénérationnels vers des relations plus égalitaires. Dans certains domaines, le maintien de relations statutaires asymétriques peut découler du fait que les parents apportent parfois une aide excessive à certains répondants. Ces derniers vont donc se complaire dans les avantages pratiques et monétaires qu'ils retirent de cette situation au lieu de manifester un quelconque intérêt à faire leur part des travaux ménagers. Des rapports intergénérationnels trop conviviaux peuvent alors provoquer des effets inverses sur la construction de l'autonomie de ces répondants. Les répondants le reconnaissant d'ailleurs eux-mêmes :

« Je me définis comme un petit peu irresponsable, mais je le sais qu'en m'en allant de chez-nous, je sais que ça va me donner...comme là je reste chez-nous, mes parents me font à manger. Comment tu veux que je devienne plus responsable quand je ne peux jamais rien faire. Comme si je déménagerais en appartement, c'est sûr qu'au début sûrement que j'aurais de la misère, mais ça s'apprend et ça te responsabilise. Je suis peut-être un petit peu moins mature. En plus je suis seule avec mes parents et ils me couvent pas mal. Ça c'est une des raisons pourquoi j'ai hâte de déménager : voler de mes propres ailes pour me responsabiliser plus » (Amélie, 23 ans).

Pour plusieurs d'entre eux, le prolongement de leur séjour au domicile familial se transforme en un lieu stable, allégé de certaines responsabilités et obligations leur permettant d'être à l'aise financièrement et de vivre leur vie sans avoir à se soucier des dépenses encourues :

« C'est une bonne situation. Comme je suis là, j'en profite. Je me gâte. Je m'achète des affaires, j'ai de l'argent en fou. Comme je me suis acheté un *pick-up*, je vais faire du bateau l'été. Comme je te dis, j'ai un train de vie assez élevé. J'aime ça faire d'autres choses. J'aime ça dépenser et avoir plein d'affaires. Pour l'instant, j'en profite » (Michel, 25 ans).

La cohabitation facilite alors l'épanouissement de ces personnes à travers la consommation, ce qui retarde du même coup leur départ du domicile familial et ne les prépare que partiellement à faire face à des situations imprévues demandant certains sacrifices.

Par ailleurs, les possibilités d'autonomie au sein du domicile familial semblent être freinées par l'attitude et le comportement de leurs parents dans certains domaines importants pour le développement de leur individualisation. Par exemple, certains ne semblent pas avoir l'appui parental désiré pour leurs projets (travail, études, vie sentimentale) et il devient plus ou moins difficile pour eux de s'accomplir pleinement sans avoir l'approbation parentale :

« Moi j'aimerais bien faire un métier non conventionnel et eux autres, ça les bloque un peu. J'aimerais faire de la lutherie, faire des violons. Ils me disent qu'il n'y a pas beaucoup d'emplois. Alors c'est un peu dur pour atteindre ses buts. Pas de se faire décourager mais de se faire limiter on va dire par ses parents. Parce que tu veux tout le temps que tes parents t'approuvent mais ce n'est pas le cas pour la lutherie. Pour le retour à l'école, ils commençaient à trouver que j'étais vieux. Alors je leur ai dit : c'est le temps. Après 30 ans, je ne suis pas sûr que ça va me tenter » (Patrick, 25 ans).

D'autres ressentent que leurs parents ne les traitent pas toujours en adulte responsable en se conférant un droit de regard sur certains aspects de leur vie. À cet égard, les parents semblent plus exigeants sur la façon dont ils gèrent leurs finances personnelles et leur travail car ils ne souhaitent pas que leur « enfant » profite trop de la situation. Les relations égalitaires perdurent à la seule condition que les jeunes leur montrent qu'ils peuvent se comporter de manière responsable :

« Ils me laissent dépenser pareil tant que je leur prouve que je fais des paiements, que je mets mon argent à la bonne place. En autant que je sois responsable, mais il y a une grosse partie qu'il faut que je respecte. Il faut que je respecte mes parents. Il ne faut pas que je les fasse chier. Quand ma mère arrive, il ne faut pas que je mette à l'engueuler parce qu'elle a fait de quoi de travers dans la maison. Je ne suis pas chez-nous » (Michel, 25 ans).

Une situation paradoxale

En conclusion, nous remarquons que des rapports intergénérationnels moins asymétriques et des relations plus égalitaires semblent s'être installés entre les répondants et leurs parents depuis la fin de leur adolescence. En ce sens, une atténuation du statut et du rôle accolés à chacun des membres de la famille et un respect mutuel permettent aux répondants de redéfinir leur place et de se sentir vivre davantage comme les égaux de leurs parents. Nous le constatons d'ailleurs par leur adhésion, plutôt que par leur soumission, à certaines exigences parentales, le respect du mode de vie de leurs parents, l'absence de pression parentale afin de quitter le domicile familial et leur capacité, pour plusieurs, à se construire un « chez-soi » chez leurs parents. C'est à ces conditions, semble-t-il, qu'est pérennisé le processus d'individualisation chez les répondants :

« Elle continue de me garder car on s'entend bien tout le monde et on s'aide. C'est vraiment pour cette raison. On est bien, on ne se pile pas sur les pieds et on s'entraide » (Sandra, 23 ans).

Néanmoins, une culture de l'irresponsabilité entretenue par les parents et dans laquelle se complaisent ces jeunes adultes, une validation parentale insuffisante pour certains de leurs projets et la persistance d'un rapport parents-enfant maintenu par le contrôle des parents sur certains aspects de leur vie remettent en cause la possibilité

pour ceux-ci de se construire comme adultes autonomes et de se réaliser pleinement au sein du domicile familial :

« Mais ce que je lui reproche un peu [au père], c'est qu'il ne me laisse pas encore voler de mes propres ailes. Admettons que j'ai une idée, s'il ne veut vraiment pas que je la fasse, il va me mettre des bâtons dans les roues d'une façon ou d'une autre. Ça va être indirect mais les bâtons vont être là quand même » (Charles, 21 ans).

À cet égard, la volonté de vivre une relation plus égalitaire semble plus revendiquée et appliquée chez les jeunes que chez les parents, ces derniers tendant à être réticents à reconnaître complètement cette nouvelle réalité.

Il faut comprendre que les jeunes doivent prouver à leurs parents qu'ils peuvent se comporter en adultes responsables afin d'être reconnus comme tels et, du même coup, de mériter cette redéfinition du statut occupé au sein de la famille. Ça ne semble pas toujours être le cas, surtout chez ceux qui n'acceptent pas toujours de faire leur part des travaux ménagers, qui ne démontrent pas une forte volonté d'autonomie et qui ne sont pas sur le point de remplir pleinement leur rôle d'adulte. Il est normal que l'asymétrie des statuts perdure alors dans certains domaines entre les répondants et leurs parents :

« Quand ça me tente, je le fais et quand ça ne me tente pas, je ne le fais pas. Parce qu'on dirait qu'on le sait qu'il y a quelqu'un qui va le faire pareil. Chez-nous, ça ne serait pas pareil, mais je ne suis pas chez-nous. Je sais qu'il y a quelqu'un en arrière qui le fait. Alors tu ne le fais pas. J'ai des tâches à faire dans la maison. Si je ne les fais pas, c'est eux autres qui les font » (Karine, 27 ans).

Les parents souhaitent ainsi que leurs « enfants » deviennent autonomes et responsables en continuant tout de même à les prendre en charge, à les entretenir et à essayer de contrôler dans une moindre mesure leurs comportements. D'où le fait que la cohabitation plus tardive chez ses parents devienne un lieu paradoxal pouvant aussi bien aider les jeunes à prendre le temps de consolider certaines bases de leur vie (stabilité professionnelle, financière et affective) et d'agir comme tremplin pour un plongeon plus réussi dans l'âge adulte et, de la même manière mais inversement, pouvant devenir un frein à la construction de leur autonomie en ne les préparant que partiellement ou aucunement à quitter le domicile familial et à entrer dans la vie adulte par le report de certaines responsabilités. Bref, comme le fait remarquer très pertinemment de Singly (2002, p. 13) « l'individualisation réalisée au domicile de ses parents est une individualisation protégée, en attendant l'aventure – combinant indépendance et autonomie – de la “vraie vie” [...]».

Par ailleurs, nous n'avons pas remarqué de différences significatives selon le sexe des répondants concernant les moyens utilisés pour se construire comme personne autonome au sein du nid familial. À cet égard, les jeunes femmes ne semblent pas faire l'objet d'un contrôle parental accru par rapport aux jeunes hommes et ne semblent pas vivre davantage ce mode de vie comme une contrainte pour leur épanouissement personnel. La particularité apparaît plutôt lorsqu'il est question des enfants uniques. Pour deux répondants, nous pouvons constater une forte proximité affective qui les unit à leurs parents. Cet attachement parental et cette relation exclusive se traduisent souvent par une aide excessive et une surprotection de la part des parents, cantonnant ainsi les jeunes dans une culture de l'irresponsabilité qui tend à les maintenir dans une relation parents-enfant dans laquelle la dimension statutaire est très présente. Il semble plus difficile dans ces cas de redéfinir la place et le statut qu'occupent les

parents et les répondants au sein du domicile familial. En ce qui a trait à la structure familiale, nous avons remarqué que les répondants vivant dans une famille recomposée (mère biologique et conjoint), semblent ressentir davantage de pression pour quitter le domicile familial comparativement à ceux habitant dans un foyer où les deux parents sont encore ensemble. Pour deux répondants, leur beau-père semble moins enclin à soutenir la prolongation de leur séjour au domicile que leur mère biologique. Ils entretiennent néanmoins de bonnes relations avec celui-ci, mais il demeure toujours moins compréhensif à l'égard de leur mode de vie.

Finalement, il serait intéressant de poursuivre cette étude en allant interroger les parents de ces répondants afin de comprendre comment, de leur côté, ils vivent cette situation. Un autre aspect qui permettrait d'approfondir l'analyse de ce phénomène serait de recueillir les discours de jeunes adultes de diverses origines ethniques afin de voir si des particularités culturelles peuvent influencer sur le choix de ce mode de vie, mais aussi sur l'expérience vécue au domicile familial. Enfin, il pourrait être intéressant de comparer les trajectoires de jeunes adultes qui n'ont jamais quitté le domicile familial et de ceux qui l'ont fait, mais qui y sont retournés après un bref séjour en appartement (*boomerang kids*) afin de savoir si des différences notables apparaissent entre ces deux trajectoires en ce qui a trait à l'expérience vécue chez les parents, aux motivations à demeurer chez ces derniers, au processus d'individualisation et aux rapports intergénérationnels.

Bibliographie

BEAUPRÉ, Pascale, Pierre TURCOTTE et Anne MILAN (2006), « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, été, 82, p. 8-15.

BELANGER, Maxime (2006), *La construction de l'individualité chez les jeunes adultes québécois continuant à habiter au domicile familial*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Coll. « Mémoire de maîtrise en sociologie », 99 p.

BOYD, Monica et Edward T. PRYOR (1989), « Les jeunes adultes vivant avec leurs parents », *Tendances sociales canadiennes*, été, 13, p. 17-20.

BOYD, Monica et Doug NORRIS (1995), « Quitter le foyer familial ? L'influence de la structure de la famille », *Tendances sociales canadiennes*, automne, 38, p. 16-19.

BOYD, Monica et Doug NORRIS (1999), « Continuer de vivre chez ses parents », *Tendances sociales canadiennes*, printemps, 52, p. 2-6.

CHALAND, Karine (2001), « Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme », dans F. DE SINGLY (dir.), *Être soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation. Tome 2*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 223 p. Extrait : p. 31-43.

CICHELLI, Vincenzo (2001), *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, Paris, Presses Universitaires de France, 228 p.

DE SINGLY, François (2000), *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan/HER, 255 p.

DE SINGLY, François (2001), « Préface – Les âges du soi », dans F. DE SINGLY (dir.), *Être soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation. Tome 2*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 223 p. Extrait : p. 5-11.

DE SINGLY, François (2002), « Entre anarchie domestique et structuration personnelle », dans E. RAMOS, *Rester enfant, devenir adulte. La cohabitation des étudiants chez leurs parents*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 264 p.

GALLAND, Olivier (1993), « Qu'est-ce que la jeunesse ? », dans A. CAVALLI et O. GALLAND (dirs.), *L'Allongement de la jeunesse*, Paris, Actes Sud, 221 p. Extrait : p. 11-18.

GALLAND, Olivier (2001a), « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue française de sociologie*, 42, 4, p. 611-639.

GALLAND, Olivier (2001b), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 248 p.

GAUTHIER, Madeleine (dir.), (2003), *Regard sur... La jeunesse au Québec*, Québec, Les Éditions de l'IQRC, Les presses de l'Université Laval, 155 p.

LAURENT, Alain (1993), *Histoire de l'individualisme*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 126 p.

MAUNAYE, Emmanuelle et Marc MOLGAT (dirs.) (2003), *Les jeunes adultes et leurs parents. Autonomie, liens familiaux et modes de vie*, Sainte-Foy (Québec), Les presses de l'Université Laval, Coll. « Culture et Société », 226 p.

MOLGAT, Marc (2000), « L'insertion résidentielle et les théories de la modernité avancée. Quelques renseignements de la comparaison entre quatre sociétés », *Lien social et Politiques - RIAC*, 43, p. 81-91.

MOLGAT, Marc (2003), « Pourquoi, aujourd'hui, quitter père et mère ? Ruptures et continuités dans les motifs du départ du foyer parental au Canada », dans E. MAUNAYE et M. MOLGAT (dirs.), *Les jeunes adultes et leurs parents. Autonomie, liens familiaux et modes de vie*, Sainte-Foy (Québec), Les presses de l'Université Laval, Coll. « Culture et Société », 226 p. Extrait : p. 45-73.

MOLGAT, Marc et Johanne CHARBONNEAU (2003), « Les relations sociales », dans M. GAUTHIER (dir.), *Regard sur... La jeunesse au Québec*, Québec, Les Éditions de l'IQRC, Les presses de l'Université Laval, 155 p. Extrait : p. 73-90.

PAILLÉ, Pierre (1994), « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, 23, p. 147-181.

RAMOS, Elsa (2002), *Rester enfant, devenir adulte. La cohabitation des étudiants chez leurs parents*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 264 p.

STATISTIQUE CANADA (2002), *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversité se poursuit*, Recensement de 2001 (Série « analyses »), Numéro de catalogue 96F0030XIF2001003, www.statcan.ca, Ottawa, Statistique Canada.

TAYLOR, Charles (1992), *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin, Coll. « L'Essentiel », 150 p.

TROTTIER, Claude et Claire TURCOTTE (2003), « La scolarisation des jeunes Québécois », dans M. GAUTHIER (dir.), *Regard sur... La jeunesse au Québec*, Québec, Les Éditions de l'IQRC, Les presses de l'Université Laval, 155 p. Extrait : p. 39-56.